

ABONNEMENT

Saumur	
Un an . . . . .	25 fr.
Six mois . . . . .	13
Trois mois . . . . .	7
Poste	
Un an . . . . .	30 fr.
Six mois . . . . .	16
Trois mois . . . . .	8

On s'abonne

A SAUMUR  
Au bureau du Journal  
ou en envoyant un mandat  
sur la poste  
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISSANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne . . . . .	20
Réclames, — . . . . .	30
Faits divers, — . . . . .	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.  
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS  
A L'AGENCE HAVAS  
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire  
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 16 MAI

MORT

DU

Vice-amiral Dupetit-Thouars

Le vice-amiral Bergasse Dupetit-Thouars, commandant l'escadre d'évolution de la Méditerranée, est mort subitement à Toulon, mercredi matin, à 8 heures.

Il était revenu la veille de Paris et avait accompagné à 4 heures sa fille et son gendre à la gare.

Il devait partir lui-même mercredi pour les rejoindre à Vendôme.

La mort du vice-amiral Dupetit-Thouars a causé une vive émotion dans toute la ville de Toulon.

L'amiral était revenu mardi bien portant, mais dans la soirée il éprouvait quelques légères suffocations qui, pendant la nuit, se sont accentuées.

Enfin, mercredi matin, il a été pris de grands étouffements et il est mort à 7 heures 45.

L'amiral a gardé sa connaissance jusqu'au dernier moment, et par ses regards, ses serremments de main, il indiquait qu'il comprenait que tout espoir était perdu.

C'est à une angine de poitrine compliquée d'une affection cardiaque qu'il a succombé.

En signe de deuil, le canon tonne d'heure en heure à Toulon.

Le vice-amiral Bergasse Dupetit-Thouars avait reçu tout récemment le Président de la République à bord du *Formidable*, comme commandant en chef de l'escadre de la Méditerranée.

Il n'était âgé que de cinquante-huit ans.

La France perd en l'amiral Dupetit-Thouars un de ses serviteurs les plus dévoués, et la marine française un de ses officiers les plus remarquables.

Le Président de la République a adressé une lettre autographe au ministre de la marine dans laquelle il le charge de transmettre à Mme Dupetit-Thouars ses sentiments de condoléance.

Le contre-amiral Vignes, chef d'état-major et directeur du cabinet du ministre de la marine, va partir pour Toulon afin de représenter le ministre aux obsèques.

Le préfet maritime, l'amiral Krantz et tous les hauts fonctionnaires viennent rendre visite à Mme Bergasse Dupetit-Thouars dont les quatre enfants ont été appelés par dépêches.

Le vice-amiral était grand-officier de la Légion d'honneur.

Le vice-amiral Bergasse Dupetit-Thouars, qui vient de mourir à Toulon, était le neveu de l'amiral Abel Dupetit-Thouars, notre compatriote, qui donna Taïti à la France, et petit-neveu de l'héroïque capitaine de vaisseau qui fut tué à Aboukir en 1798. Né à Bordeaux-les-Ronches, dans le Loiret, le 23 mars 1832, M. Bergasse Dupetit-Thouars débuta en 1849 et fit

de nombreuses campagnes, principalement dans les mers du Sud.

Il a fait toute la campagne de Crimée comme commandant d'une des batteries que la marine organisa à terre sous les murs de Sébastopol. Au cours de cette dure période, le jeune officier fut blessé deux fois, le 12 avril 1853, dans les tranchées, et le 7 juin suivant, à peine sorti de l'ambulance, en préparant ses batteries pour l'assaut du lendemain.

M. Dupetit-Thouars rentra en France avec la croix de la Légion d'honneur. Capitaine de frégate en 1864, aide de camp de l'amiral Rigault de Genouilly, il se signala de nouveau, en 1868, pendant une campagne dans les mers de Chine, par l'énergie et l'habileté dont il fit preuve lors de la grande révolution japonaise.

En 1870, M. Dupetit-Thouars était capitaine de vaisseau. Nommé au commandement des batteries flottantes qui devaient opérer sur le Rhin, il prit une part glorieuse à la défense de Strasbourg ; il fut blessé, à la tête de ses marins, dans la sortie du 2 décembre. Sa conduite dans ces circonstances lui valut le cordon de commandeur de la Légion d'honneur.

M. Dupetit-Thouars a été promu contre-amiral en 1877, vice-amiral en 1883, grand-officier de la Légion d'honneur en 1886. Il a assisté, en 1878, à une partie de la guerre maritime entre le Chili et le Pérou, et, l'année suivante, à la répression de l'insurrection canaque de la Nouvelle-Calédonie.

M. Dupetit-Thouars, depuis trois ans commandant en chef de l'escadre d'évolution, était, après l'amiral Duperré, le plus ancien officier général de son grade de l'armée de mer ; il était en même temps un de nos plus jeunes vice-amiraux.

La mort du vice-amiral Dupetit-Thouars va donner lieu à des mouvements de personnel importants dans l'état-major général de l'armée de mer.

Le vice-amiral Charles Duperré, préfet maritime à Toulon et commandant en chef du 5<sup>e</sup> arrondissement maritime, va être appelé au commandement de l'escadre de la Méditerranée.

Le contre-amiral Vignes, chef d'état-major du ministre de la marine, le plus ancien des officiers de son grade, sera promu vice-amiral.

PRIVILÈGE ET LIBERTÉ

La proposition de loi sur les syndicats ouvriers, proposition dont la Chambre a abordé lundi la discussion, est fort intéressante, non point tant dans son objet que parce qu'elle caractérise bien de quelle façon une certaine école républicaine, qui pourrait bien former la majorité du parti, entend la liberté.

Tout l'esprit de la loi est en effet contenu dans l'article 1<sup>er</sup> ainsi rédigé :

« Quiconque sera convaincu d'avoir, par menaces de perte d'emploi ou de privation de travail, refus motivé d'embauchage, renvoi collectif d'ouvriers ou employés syndiqués,

violences ou voies de fait, offres ou promesses de travail, entravé ou troublé la liberté des associations professionnelles, ou empêché l'exercice des droits déterminés par la loi du 21 mars 1884, sera puni d'un emprisonnement d'un mois à trois mois et d'une amende de 100 francs à 2,000 francs. »

Supposons la loi votée, qu'arrivera-t-il ?

Si un patron, mécontent du travail de celui qu'il emploie, le « menace » de se priver de ses services, il s'expose à une condamnation ?

Où est la liberté du patron ?

S'il refuse d'embaucher un ouvrier faisant partie d'une association syndicale, le patron n'échappera à la pénalité portée par la loi que s'il s'abstient soigneusement de motiver son refus.

Où est la liberté du patron ?

Si, manquant d'ouvriers, il fait des offres à un ouvrier n'appartenant pas aux chambres syndicales, le patron est exposé à être poursuivi sous l'inculpation d'avoir « troublé » la liberté des associations professionnelles.

Où est la liberté du patron ?

En un mot, les associations syndicales exerceraient sur le travail une véritable tyrannie. Quant aux patrons, non seulement ils n'auraient point une égalité de droits, mais ils seraient complètement, tant pour le maintien que pour le recrutement de leurs ouvriers, dans la main des chambre syndicales.

M. le ministre de la justice, sans se prononcer bien formellement sur le principe même de la loi, est venu déclarer qu'à ses yeux le texte proposé à la Chambre était inacceptable, et la majorité en a été si bien convaincue, qu'elle a renvoyé à la commission son travail, en l'invitant à le réviser.

Espérons que cette révision sera complète et qu'elle sera l'enterrement pur et simple d'un projet aussi mal conçu qu'absurde et dangereux.

LE CONSTANTINISME

M. Delafosse, ex-boulangiste, a voté dans la séance de samedi pour M. Constans, et il écrit dans le *Matin* :

« Il se produit en ce moment un phénomène sans exemple dans l'histoire de la République parlementaire : le gouvernement a la faveur de tous les partis, et peu s'en faut que l'opposition n'ait totalement abdiqué.... »

« D'où vient cela ? Du succès. La faveur publique suit les heureux et applaudit les forts. M. Constans a vaincu le boulangisme, ce qui n'était pas une petite affaire ; il hérite de sa fortune, sinon de sa popularité formidable, et prend dans l'opinion la place que le boulangisme évincé vient de laisser vacante.... »

« On l'en loue très fort et très haut dans le monde réactionnaire des cercles et des salons, et M. Constans ne sait ni le nombre, ni la qualité de ses conquêtes. »

Heureux Constans qui a hérité de la fortune de Boulanger dans le groupe Mackau-Delafosse ! Car les soutiens du boulangisme sont devenus les auxiliaires du constantinisme.

C'est le droit de M. Delafosse de se mettre à

la remorque de M. Constans. Seulement, il ferait bien, dans son zèle de néophyte, de ne parler qu'en son nom et au nom de ses amis.

Dire que l'opposition a totalement abdiqué est un peu vif.

Le constantinisme peut trouver dans le groupe qui a soutenu le boulangisme un solide appui ; c'est l'affaire de MM. Delafosse, de Mackau, de Breteuil, Pion, etc.

Mais ceux qui ont combattu le boulangisme, combattront au même titre le constantinisme.

EDMOND BÉRAUD.

LA LIBERTÉ

Du temps où la France se lamentait sur les malheurs de la Pologne et où le Tzar s'appelait dans les journaux « l'Ogre du Nord », il y avait chez nous un autre culte, tout à fait démodé aujourd'hui, celui de la liberté.

La tendance actuelle, en effet, est de restreindre le champ où l'initiative individuelle peut s'exercer : la loi militaire vint d'abord, puis les lois scolaires. Nous voici maintenant en présence de lois ouvrières qui, si jamais on les vote, constitueront des entraves décisives à une liberté que personne n'avait songé à entamer jusqu'ici, la liberté du travail.

Le fait en soi est tellement nouveau, qu'il n'est guère possible de préjuger l'état économique qui sortirait de réformes comme la journée de huit heures, dont on ne tient pas très bien encore les fils d'ailleurs. En tout cas, vouloir priver un homme des ressources qu'il compte demander à un travail exceptionnel pour les économiser et les employer à améliorer un jour sa situation, est une conception essentiellement anti-libérale.

En revanche, elle est franchement égalitaire, et plus nous allons, plus il devient évident que des trois mots fatidiques dont nous avons marqué nos édifices républicains, l'égalité est le seul pour lequel nous travaillons. La fraternité n'existe que sous le nom de charité ou d'assistance. La liberté, nous le répétons, se réduit chaque année à un minimum de plus en plus étroit.

Entendons-nous bien ! la liberté politique reste intacte ; mais, à tout prendre, celle-là n'intéresse que très peu de gens, des politiciens, des journalistes, des parloleurs de club. Le gros du public préférerait des libertés plus familières, plus usuelles, celles précisément dont les lois et les mœurs tendent à le priver chaque jour.

L'homme est soumis à tant d'entraves dans l'état de civilisation, que je ne songe pas à récriminer contre quelques servitudes de plus ou de moins. Mais il est tout de même risible qu'on ait fait tant de révolutions au nom de la liberté pour que le couronnement de ces révolutions soit la lourde mainmise de l'Etat sur tout individualisme matériel ou moral. — F. M. (Figaro.)

L'INSOLENCE BRITANNIQUE

Le *Standard* a publié lundi, à propos des négociations actuellement en cours entre l'Angleterre et l'Allemagne au sujet de la délimitation des sphères d'influence de ces deux



puissances en Afrique, un important article qui se termine par les considérations suivantes :

« Il faut, dit le *Standard*, que nous nous affirmions les maîtres de la situation, toutes les fois qu'une question coloniale surgit entre nous et d'autres nations; leurs territoires coloniaux sont, dans un certain sens, autant d'otages qui nous sont donnés pour nous assurer leur bonne et raisonnable conduite à notre égard ».

Il serait intéressant de connaître la réponse de l'Allemagne à la signification de l'Angleterre, mais il est vraisemblable que lord Salisbury se montre moins impérieux dans sa diplomatie.

#### BULLETIN FINANCIER

Paris, 14 mai 1890.

C'est toujours la fermeté qui règne sur le marché des rentes françaises. Le 3 0/0 fait 89.60 et reste à 89.52; le 4 1/2 0/0 se maintient à 106.05.

Quelques mouvements en sens divers se sont encore produits sur le Crédit Foncier qui clôture à 112.80. Les obligations ont donné lieu à de gros achats.

La Banque de Paris est tenue à 800. La Banque Nationale du Brésil se négocie à 584.25.

La Société Générale s'est traitée à 475. La Banque d'Escompte s'avance à 523.75. La Société de Dépôts et Comptes courants ferme à 600.

Le 22 mai aura lieu aux guichets de la Banque Ottomane et à ceux de tous les grands établissements de crédit de Paris la souscription aux 394,363 obligations de 500 fr. 4 0/0 au porteur de l'emprunt de conversion privilégiée ottoman émis en vertu des accords intervenus entre le gouvernement impérial, le Conseil de la Dette publique et la Banque Ottomane. Ces obligations exclusivement destinées à la conversion ou au remboursement des obligations 5 0/0 de priorité et jouissant des mêmes garanties sont émises à 414.50.

L'action des Etablissements Eiffel a des demandes actives vers 580.

Le conseil d'administration des Chemins Autrichiens vient de fixer à 4 franc le complément du dividende pour l'exercice 1889-90, ce qui porte le dividende total à 43.50. Aux cours actuels de 488 fr., c'est un revenu de 2 1/2 0/0. Si l'on tient compte de la situation de plus en plus difficile de la Société et des probabilités de baisse qui existent, on vendra ces actions pendant qu'il en est temps encore.

L'obligation des Chemins de fer de Porto-Rico reste fermée à 288.75.

L'obligation des Chemins de fer Economiques s'arrête à 400.

## CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

### REFUS DES PROCESSIONS

Le Conseil municipal de Saumur s'est réuni mercredi 14 mai, sous la présidence de M. Combiere, maire, assisté de MM. Poitevin, Liénard, adjoints, Galbrun, Boisson, Bonneau, Hubert, Girandier, Langlois, Terrien, Grosbois, Goulard, Vinsonneau, Lamy, Piéron, Luard, Rivain et Milon.

Absents: MM. Poiton, Peton, Coutard, Dousain, Sarget, Bourguignon et Guédon.

L'objet principal de la réunion était la session budgétaire, mais le public avait un autre souci: la question des processions. Aussi était-il plus nombreux que d'habitude. On était accouru pour connaître de visu et auditu, la solution que nos édiles donneraient à la demande de 4,531 pétitionnaires réclamant la liberté des processions.

Cette question a été la dernière traitée par le Conseil. Nous reviendrons sur la première partie de la séance.

En abordant cette question, le maire a donné lecture de la lettre qui lui avait été adressée sous pli recommandé, sollicitant le rendez-vous que nous avons annoncé, lettre à laquelle il n'a pas été donné réponse.

Sans entrer dans aucun développement, M. Combiere a dit que cette lettre lui étant parvenue le 13 au matin, il n'avait pas eu le temps de répondre et de donner l'audience réclamée. Du 13 au matin au 14 au soir, il semblera à tous qu'il y a un laps de temps plus que

suffisant pour répondre et donner une heure à des concitoyens dans la même ville. M. Combiere s'est empressé d'ajouter que du reste l'entrevue projetée lui semblait tout-à-fait superflue, ses sentiments à l'égard des processions n'ayant pas changé depuis un an. Si quelqu'un d'entre vous, continue M. le Maire, estime qu'il y a lieu de revenir sur ce qui a été décidé, je lui donne la parole.

Un petit murmure approbateur passe de siège curule en siège curule. M. Terrien déclare que le Conseil ne peut se déjuger. Les raisons données l'année dernière sont les mêmes cette année-ci.

M. Combiere reprend son petit thème: nous avons été élus par une majorité opposée aux processions, et nous nous conformerons aux vœux de nos électeurs.

M. Terrien. — Que les promoteurs du pétitionnement attendent le retour de la période électorale; dans des réunions publiques, ils développeront leurs raisons en faveur des processions, et nous, nous saurons bien leur dire les nôtres. Jusque-là, rien. Nous ne devons pas molester les sentiments de nos mandants et les miens en particulier.

— Parfaitement, reprend M. le Maire; il faut attendre de nouvelles élections, et si le résultat nous est défavorable, tous, respectueux de la volonté du plus grand nombre, nous nous soumettrons.....

De force, M. le maire, puisque vous n'y serez plus. Vous vous fourvoyez: vous accepteriez, dites-vous, la manifestation du plus grand nombre. Tenez donc compte alors des vœux des 1877 électeurs qui réclament les processions. C'est plus de la moitié des inscrits. Et dans ce nombre ne figurent aucun de ceux qui votent sur commande: ni les vieillards des hospices, ni les employés d'octroi, ni tout ce personnel qui relève plus ou moins de l'administration municipale et autres services publics. Personne des promoteurs n'eut voulu compromettre la position d'un de ces employés, en livrant son nom à la merci d'un scribe qui eût été heureux de faire perdre le pain de sa famille.

Et cependant vous n'ignorez pas que parmi cette classe si intéressante d'électeurs, beaucoup sont partisans des processions et y adhèreraient très sincèrement si vous n'étiez pas là.

Il est bon d'ajouter que, malgré le zèle des personnes qui se sont dévouées pour recueillir des signatures, bien des omissions ont été faites. On a pu constater à regret en faisant le relevé des feuilles que certaines rues avaient été omises complètement; des électeurs que leurs occupations retiennent le plus souvent éloignés de leur domicile n'ont pas été rencontrés et n'ont pas donné par écrit leur adhésion qui est bien certaine cependant.

Il est incontestable que l'on peut arriver avec plus de temps encore à atteindre 2,500 signatures d'électeurs, chiffre très respectable, vous en conviendrez, sur 3,200 inscrits.

Et pour ne pas vous offusquer vous et vos estimables collègues du Conseil, nous ne parlons pas des signatures de femmes qui atteignent le chiffre de 2,674.

Nous craignons de vous faire dire que c'est une quantité négligeable, aussi n'insistons pas.

Donc, vos protestations de respect du suffrage universel sont sans valeur puisque nous vous présentons tous les éléments voulus pour connaître les sentiments de vos administrés et que vous refusez d'en tenir compte.

Les refus ont été excessivement rares. La plupart étaient motivés par des considérations très acceptables et devant lesquelles les porteurs de pétitions s'inclinaient.

Le Conseil, avec vous, continue à froisser les sentiments religieux de la grande majorité des habitants de Saumur. Les catholiques n'agissent pas de même à votre égard. Partisans de la liberté pour tous, ils ont garde de récriminer contre toute manifestation que vous autorisez sur la voie publique; ils s'abstiennent purement et simplement d'y prendre part, si elles ne leur conviennent pas.

Quant au commerce, il a bien lieu de se plaindre. Il vous a été démontré que l'interdiction des processions le privait chaque année d'un chiffre d'affaires de 30,000 fr. C'est, depuis 14 ans que vous interdisez les processions de votre seule autorité, une modeste somme de 520,000 fr. dont sont frustrés les commerçants et la classe ouvrière. Convenez que cette somme, répartie entre les maisons de détail, les artisans, les ouvriers et ouvrières, aiderait bien à adoucir les rigueurs de la crise industrielle et commerciale que nous traversons.

Il n'est pas donné à tous de réaliser de gros chiffres d'affaires et de pouvoir se passer, de gaieté de cœur, d'une occasion de gain même minime.

Voilà une considération qui vous prouve que l'égalité n'est pas de ce monde et tout le premier vous ne voudriez pas le contester, vous contentant de faire inscrire cette devise sur les édifices publics pour le plus grand ébahissement des naïfs qui se laissent prendre aux mots de la République.

### LA JOURNÉE D'HIER.

Hier, jour de l'Ascension, le soleil s'est montré radieux toute la journée. Ses chauds rayons, donnant la vie partout et la gaieté, ont convié les promeneurs à se revêtir des plus légers habits pour sillonner en tous sens la campagne fleurie et embaumée.

Villebriani a eu le privilège de la foule. Depuis la banquise, jamais le coquet village n'avait reçu une aussi grande affluence de visiteurs. Aussi les restaurateurs étaient-ils dans la joie. Piétons, cavaliers, voitures, bicycles occupaient la route devenue trop étroite, et, sur la Loire, un service de bateaux à vapeur à été fait jusqu'au soir assez tard.

A huit heures, les élèves des écoles communales donnaient, sous la direction de M. Meyer, leurs concert dans le Square du Théâtre. Les jeunes musiciens étaient entourés d'un très grand nombre d'auditeurs et ont été très applaudis.

Bonne journée pour tout le monde, et aussi pour les biens de la terre qui avaient grand besoin des rayons du soleil.

### ACCIDENTS DE VOITURE

Mardi dernier, un terrible accident est arrivé, sur la route de Gennes, au sieur Georges, cocher anglais au service de M. de Brissac, officier-élève à l'École de cavalerie.

Georges promenait le cheval attelé à un léger phaéton, lorsque les rênes s'embarrassèrent sous la queue du cheval.

L'animal prit peur, se jeta de côté. En cet endroit la route est en remblai de 4 mètres, et des témoins virent rouler, de cette hauteur, cheval, voiture et cocher. Ils se portèrent au secours. Georges avait la tête fortement contusionnée et se plaignait de vives douleurs internes. On le transporta à Gennes, à l'hôtel de M<sup>me</sup> veuve Brisset, où les premiers soins lui ont été donnés par le docteur Vidal.

Mercredi matin, M. de Brissac l'a fait ramener à Saumur.

Pareil accident est arrivé à un autre cocher, le sieur Toureau, qui conduisait une voiture appartenant à M. de Sonis. Il suivait à cinq ou six mètres la voiture de M. de Brissac, lorsque son cheval fit un écart et le précipita pareillement avec la voiture. Plus heureux que son camarade, il put sauter à temps hors du véhicule. Il tomba sur la tête; mais, par bonheur, il avait un chapeau solide qui amortit le coup. Il en fut quitte pour une contusion du côté gauche de la figure et une luxation du poignet droit.

Le ministre des travaux publics a autorisé l'administration des chemins de fer de l'Etat à ouvrir à l'exploitation, le lundi 26 mai courant, la ligne de Fontenay-le-Comte à Vouant-Cezais et à Breuil-Barret.

Cette ligne, d'une longueur de 20 k. 786, comprend, indépendamment des deux gares extrêmes, les stations de Bourneau-Mervent,

Vouant-Cezais, Antigny-Saint-Maurice et la Châtaigneraie.

MM. Fairé, député d'Angers, et Taillandier, député d'Arras, ont été élus membres de la commission des douanes en remplacement de MM. Develle, devenu ministre de l'agriculture, et Burdeau, qui a opté pour la commission du budget.

### TOURNÉE SARAH BERNHARDT

On lit dans l'*Union bretonne*, de Nantes :

« Les représentations de Sarah Bernhardt n'auront définitivement pas lieu.

» Nous sommes, en effet, priés de reproduire la note suivante :

« Prière de vouloir bien annoncer le remboursement général des places prises pour les représentations Sarah Bernhardt.

» A cet effet, le bureau de location restera ouvert jusqu'à mercredi soir, 14 courant.

» La comédie s'est jouée, cette fois, dans la salle, mais hors de la salle. L'indisposition de la comédienne en est le facteur apparent; mais le facteur réel est ailleurs, et il ne faut pas être doué d'une clairvoyance bien prodigieuse pour le discerner.

» Une immense déception d'argent se préparait pour cette tournée en province, sinon à Nantes, du moins plus loin. C'en était assez pour que la campagne fût abandonnée.

» En quelques mots, voici l'explication des choses.

» En somme, on ne perd pas autant qu'on peut le croire à ne point voir Sarah dans *Jeanne d'Arc*. »

### CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

*Fête de la Pentecôte.* — A l'occasion de la Pentecôte, la Compagnie d'Orléans a décidé que les billets dits de Bains de mer qui, aux termes de son tarif spécial A, n° 8 (§ II, alinéa A), ne sont délivrés que les vendredi, samedi et dimanche de chaque semaine, seront délivrés du mardi 23 mai inclus au dimanche 1<sup>er</sup> juin inclus aux gares de La Chapelle-du-Chêne, Mézeray, Arnage, Neuillé-Pont-Pierre (via La Flèche), Saint-Antoine-du-Rocher (via Tours), Bangé (via La Flèche), Jumelles-Brion (via Saumur) et de Châteaubriant, ainsi qu'aux gares et stations comprises entre ces divers points et Saint-Nazaire, pour les stations balnéaires de Saint-Nazaire au Croisic et à Guérande, ces trois points inclus, et seront valables pour le retour jusqu'au mardi 3 juin inclus.

### Question Viticole

*Préservation des Vignes contre le Mildew par l'emploi du Sulfate de fer appliqué aux racines.*

Nous avons étudié précédemment les résultats obtenus avec le sulfate de fer pour le développement des récoltes. Nous examinerons maintenant ceux constatés dans la lutte contre les maladies de la vigne.

En premier lieu, tant comme importance que comme nouveauté, nous classons les résultats obtenus contre le mildew par son emploi aux racines.

On sait par les travaux des savants qui se sont occupés de la lutte contre le mildew, et en particulier par ceux de M. Millardet, que le sulfate de fer employé en arrosage détruit les conidies du peronospora, mais cette action n'est égale à celle du sulfate de cuivre qu'à plus haute dose.

La nécessité de l'emploi des dissolutions à haute dose l'a fait jusqu'ici rejeter à cause des brûlures qui en résultent. En effet, si on ne brûle pas les feuilles avec les dissolutions à 1 ou 2 0/0, on brûle déjà avec celles à 3 0/0 et fortement avec les liqueurs à 10 0/0.

Or, les doses nécessaires pour que le pouvoir destructeur du sulfate de fer soit égal à celui du sulfate de cuivre étant pour le premier 0,267 et pour le second 0,0073, il en résulte que la destruction du mildew demandant des dissolutions à 1 ou 2 0/0 de sulfate de cuivre, il faudra employer des liqueurs de sulfate de fer à 4 ou 8 0/0, c'est-à-dire trop concentrées pour ne pas brûler les feuilles; l'abandon du sulfate de fer dans la lutte contre le mildew tient donc à une difficulté dans le mode d'application.



La valeur du produit est indéniable, son mode d'emploi restait à trouver.

Dans le traitement de la maladie de la pomme de terre par son emploi, c'est par l'application sur le sol qu'il agit; rien d'ailleurs n'est plus comparable au mildew que la maladie de la pomme de terre. De même, les chancres des arbres sont détruits rapidement par l'emploi du sulfate de fer aux racines, même observation pour la tavelure des poiriers et pour la cloque des pêchers.

Toutes ces maladies cryptogamiques qu'on a cru longtemps guérir par des traitements externes, disparaissent devant l'emploi du sulfate de fer appliqué aux racines et par suite devant la modification de la composition de la sève qui produit cette addition.

Il nous a donc semblé naturel de penser que l'emploi du sulfate de fer aux racines de la vigne produirait des résultats analogues.

Un premier résultat dans cette voie a été constaté par nous, en 1888, à Châteaurenard (Loiret).

Au milieu d'un pays, depuis deux ans ravagé par le mildew, où les récoltes avaient été absolument nulles, quelques vignes seules avaient à peu près résisté, celles cultivées sur fil de fer, à longue taille; parmi elles une se distinguait par la vigueur des pampres et l'éclat de ses feuilles, elle était absolument exempte de mildew et seule elle avait produit une récolte.

Cette vigne avait été traitée par une application de 100 à 150 grammes de sulfate de fer aux racines.

Le sol était formé presque exclusivement de morceaux de silex concassés recouverts par place d'un peu de limon argileux.

Un fait analogue est résulté des renseignements qui nous ont été fournis par M. le D<sup>r</sup> Cochet, propriétaire à Voiron (Isère), en 1889. Voici les termes mêmes dans lesquels ils nous ont été adressés :

« Mes vignes ont fait des pousses énormes, elles sont restées vertes et j'ai eu une récolte convenable. Remarquez que je n'ai ni sulfaté, ni fait aucun autre remède, tandis que mes voisins ont sulfaté plusieurs fois; les vignes de mes voisins ont séché complètement, les feuilles et les raisins ont disparu.

« Voici comment j'ai opéré sur 70 ares de vignes en coteaux, à pente très prononcée :

« Pour éviter l'entraînement des pluies, j'ai fait faire des petites raies d'une profondeur de 3 à 4 centimètres à une distance de 20 centimètres, et j'ai répandu sur cette contenance 300 kilogr. de sulfate de fer et 1,000 kilogr. de plâtre; j'ai commencé à semer le plâtre à la volée, puis par-dessus le sulfate de fer; j'ai laissé le mélange s'enfouir par l'effet des pluies; au mois d'avril j'ai fait bêcher le terrain et j'ai remarqué que le mélange avait pénétré de 20 à 30 centimètres de profondeur.

« Dans un terrain en plaine, très léger ou fort caillouteux, dont la couche arable ne dépasse pas 0<sup>m</sup>,40 et dont le sous-sol est de terre glaise, j'ai répandu de la même manière les deux produits en même quantité, même résultat; mes voisins ne pouvaient imaginer ce que j'avais fait pour conserver mes vignes dans cet état.

« La distance de ces deux parcelles est d'environ 8 kilomètres. »

On remarquera que le sulfatage au cuivre n'a pas même préservé les voisins; l'attaque du mildew a donc été fort importante.

Nous venons de recevoir du même propriétaire, à la date du 1<sup>er</sup> mars 1890, une réponse à notre demande de renseignements sur les résultats obtenus par lui en 1889; elle donne une éclatante confirmation aux faits qu'il nous signalait l'année dernière.

Plusieurs propriétaires voisins s'étant joints à lui pour traiter de même leurs vignes, il nous écrit :

« Nous avons été très satisfaits du sulfate de fer, les essais ont été merveilleux malgré une pluie qui a duré six mois dans nos contrées.

« Vous pouvez tirer parti, comme bon vous semblera, du résultat de mes expériences pour convaincre et donner confiance. »

On a pu remarquer déjà dans une note précédente qu'une lettre reçue par la *Gazette des Campagnes*, en rendant compte des résultats obtenus par le sulfate de fer, signalait ce fait que la vigne avait, sous son action, moins souffert du mildew; nous avons reçu de même avis de Saint-Loup-le-Gonnois, à la date du 31 décembre 1889, que le sulfate de fer avait nui à la prise du mildew; faute de renseignements sur les quantités employées, il est difficile de se rendre compte si l'action plus ou moins incomplète dans ces deux cas ne tient pas à un défaut dans les quantités employées.

En effet, M. E. Duret, viticulteur à Lignières, par Azay-le-Rideau (Indre-et-Loire), chevalier du Mérite agricole, nous écrit à ce propos (3 mars 1890) :

« Pour arriver par l'emploi du sulfate de fer à préserver les vignes du mildew, ce n'est pas l'affaire d'une année. Il faut répéter le traitement plusieurs années de suite jusqu'à ce qu'enfin la sève soit en quelque sorte saturée de ce sel ferreux. »

M. Duret ajoute, d'ailleurs, qu'il s'est très bien trouvé de l'emploi du sulfate de fer, tant au point de vue de la pousse qu'à celui de la fructification dans les vignes sur lesquelles il en fait usage.

Ainsi donc, pour M. Duret, le sulfate de fer appliqué aux racines est bien un préservateur complet du mildew: il suffit seulement de l'employer avec assez de persévérance.

Cette action peut cependant être immédiate; en voici une preuve tirée d'une lettre de Dammarié-les-Lys (Seine-et-Marne) (3 janvier 1890), qui nous communique les résultats d'essais faits sur nos indications en 1889 :

« J'ai mis en dégaugeant les ceps 100 grammes de sulfate de fer au mois de février et ne suis retourné à la vigne qu'au moment de sulfater pour le mildew.

« A 400 mètres je n'en pouvais croire mes yeux, en voyant ma vigne haute et verte avec des bourgeons énormes et presque pas de mildew; les vignes qui la touchaient étaient jaunes et déjà grillées par lui. Il a donc servi d'engrais et de préservateur contre le mildew; je puis dire que pas un des vigneron n'avait d'aussi belle vendange à la cueillette. L'essai a été fait à Combs-la-Ville. »

On peut, semble-t-il, conclure de ces diverses observations que par un emploi à haute dose, on peut réussir même dès la première année. Ce serait ainsi dans l'emploi du sulfate de fer aux racines qu'il faudrait chercher le moyen d'utiliser sa puissance destructive contre le mildew.

L'étude générale que nous avons entreprise des résultats constatés par son emploi pendant l'année dernière, montrera que le même mode d'application réussit contre le *peronospera infestans*, cause de la maladie de la pomme de terre, contre un cryptogame qui s'attaque aux racines des concombres, contre un autre qui fait périr les récoltes de fèves en Angleterre, etc. Est-ce à dire que l'on réussira à coup sûr et partout avec les doses employées dans les essais précédents? Certainement non, des tâtonnements sont nécessaires, mais le fait peut être considéré comme acquis; peut-être certains terrains seront-ils réfractaires à cet emploi ou demanderont-ils des doses trop importantes, les terrains calcaires, par exemple.

Mais des résultats semblables ne pourraient-ils être obtenus que dans certains terrains, ce serait déjà autant d'hectares d'arrachés au tribut que nous payons pour eux à l'étranger, du fait de l'emploi du sulfate de cuivre.

Il faut malheureusement le constater, la science de nos professeurs, en se portant à peu près exclusivement sur l'étude des sels de cuivre pour la guérison des maladies cryptogamiques, a eu pour résultat immédiat d'ouvrir aux produits étrangers un débouché considérable.

L'important était, il est vrai, de trouver ra-

pidement un remède assuré, mais ce remède trouvé, ne doit-on pas se rappeler que le résultat n'est obtenu qu'au moyen d'une exode considérable de millions français, et chercher si on ne pourrait pas obtenir les mêmes résultats par des moyens moins coûteux pour le pays?

L'emploi des sels de zinc qu'on a proposé cette année ne nous libérerait pas complètement de ce chef, la France étant déjà pour ce métal complètement tributaire de l'étranger. Au contraire, celui des sels de fer ne nous laisserait pas dans la même infériorité, notre sol étant largement pourvu de minerais capables de les fournir.

Il y a donc là une question d'intérêt de premier ordre pour le pays. Si la France pouvait assurer la préservation de son vignoble au moyen des ressources fournies par son sol, ce serait un nouveau profit à ajouter à celui de la conservation de sa récolte.

L'étude s'en recommande donc hautement à l'activité des professeurs d'agriculture, des directeurs de stations agronomiques et des cultivateurs, afin de déterminer le plus rapidement possible les conditions nécessaires au succès.

Nous appellerons encore une fois à ce propos l'attention sur l'utilité de considérer le sulfate de fer sous sa double face d'engrais et d'insecticide, double propriété qu'il est seul à posséder, tandis que le sulfate de cuivre ne peut être qu'un médicament.

Cette double propriété permettra de l'appliquer économiquement, même à haute dose: l'accroissement de récolte obtenu par son emploi joint à celui du phosphate et du sulfate de chaux diminuera d'autant la dépense relative à la destruction du parasite.

On voit que des résultats favorables ont été obtenus avec de simples doses de 300 kilogr. par hectare, mais nous croyons pour obtenir un résultat immédiat qu'il faut aborder des doses plus élevées; celle correspondant à 100 grammes par pied semble avoir donné les effets les plus certains.

La nature du terrain doit être comme toujours grandement considérée dans cette détermination.

L'emploi se fera en février ou en mars avant le départ de la végétation.

On peut sans doute néanmoins tenter des essais après cette date, mais leur conclusion ne devra pas être considérée comme irrévocable si elle est négative, puisque les conditions favorables n'auront pas été remplies.

P. MARGUERITE-DELACHARLONNY,  
Ingénieur des arts et manufactures.

(Journal d'Agriculture pratique.)

## FAITS DIVERS

### LE CRIME DE LA RUE DE PROVENCE A PARIS

Une femme galante, Marie Gagnol, dite Marcelle, a été trouvée, rue de Provence, 11, à son domicile, presque sans vie, gisant au milieu d'une mare de sang.

Le crâne était perforé. Les plaies indiquaient que l'arme dont s'était servi le meurtrier avait une forme triangulaire ou quadrangulaire.

Marcelle, dont l'état était des plus graves, a été transportée à l'hôpital Lariboisière.

Le vol ne paraît donc pas être le mobile du crime. Cependant, chose assez étonnante, le commissaire n'a pas trouvé la plus petite somme d'argent dans les meubles.

Un mieux sensible s'est manifesté dans l'état de Marie Gagnol. Elle a pu prendre quelques aliments, ouvrir les yeux et donner quelques signes de compréhension.

Plusieurs pistes ont été suivies jusqu'ici, mais sans résultats bien grands.

Malgré ce mieux, M. Goron n'a pas cru devoir encore interroger la victime.

Il préfère attendre que l'amélioration se soit affirmée d'avantage.

## HARMONIE SAUMUROISE

### MATINÉE MUSICALE

Dimanche prochain 18 mai, à 4 heures 1/2 précise, au Théâtre. Matinée musicale offerte par l'Harmonie Saumuroise à tout porteur d'un billet de tombola de l'Harmonie.

#### Programme

1. *La Poupée de Nuremberg*, ouverture (Adam), par l'Harmonie Saumuroise.
2. *Poète et Paysan*, ouverture (Suppé), exécutée par M. E. Jacquinet.
3. Fantaisie sur la *Fille du Régiment*, pour violon (Allard), exécutée par M. Goubeault.
4. *La Muette de Portici*, grande fantaisie (Auber), par l'Harmonie Saumuroise.
5. *En Chemin de fer*, chansonnette comique, par M. G. Allary.
6. *Honneur et Patrie*, grande fantaisie (Ch. Foare, chef de musique du 77<sup>e</sup> de ligne), morceau imposé au concours de Cholet, les 25 et 26 mai.
7. Cavatine de la *Favorite* (Donizetti), chantée par M. G. Leroux.

### LES MÉLOMANES TATOUÉS

Opérette-bouffe en un acte, paroles et musique de E. Jacquinet, jouée par des amateurs. — La scène se passe dans une salle d'auberge.

DISTRIBUTION: Telesphore, 28 ans; Pamphile, son compagnon, 70 ans; Fringalet, 50 ans; Lebagou.

### TIRAGE DE LA TOMBOLA

VALEUR: 600 FR. DE LOTS

Le billet de tombola donne droit à une entrée aux parquet, baignoires, parterre, pourtour, premières loges et deuxième galerie.

Deux billets de tombola, pour une place aux stalles d'orchestre, stalle de balcon, loges de balcon, loges de MM. les officiers.

On peut se procurer des billets de tombola, dans les principaux bureaux de tabac, au Cercle de l'Harmonie, café de la Bourse, chez les marchands de journaux et au contrôle du Théâtre.

Le vice-président,  
EDMOND BOUTIN.

## Épicerie Centrale

Rue Saint-Jean, Saumur

P. ANDRIEUX

JAMBON D'YORK

1 fr. 30 le demi-kilog.

Ce jambon, dont le poids est d'environ 3 kilog., se recommande à tous les amateurs pour sa finesse et son goût exquis.

### SANTÉ A TOUS ADULTES ET ENFANTS

rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de santé, dite :

## REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres

Guérissant les constipations habituelles les plus rebelles, dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dysenterie, glaires, flatul, aigreurs, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, coliques, toux, asthme, catarrhe, étourdissements, oppression, langueurs, congestion, névralgie, larynite, névrose, darts, éruptions, insomnies, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chlorose, rhumatisme, goutte, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. Aux personnes phthisiques, étiques et aux enfants rachitiques, elle convient mieux que l'huile de foie de morue. — 42 ans de succès, 100,000 cures y compris celles de Madame la duchesse de Castelstuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur Dédé, Sa Sainteté feu le Pape Pie IX, Sa Majesté feu l'Empereur Nicolas de Russie, etc. Elle prolonge la vie de 20 à 30 ans. Elle est également le meilleur aliment pour élever les enfants dès leur naissance, étant bien préférable au lait et aux nourrices.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, sans jamais échauffer, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes: 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 22 fr.; 6 kil., 36 fr.; soit environ 20 c le repas. Aussi « LA REVALESCIÈRE CHOCOLATÉE ». Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. En boîtes de 2 fr. 25, 4 fr. et 7 fr. Aussi la « REVALESCIÈRE EN BISCUITS », à 4 fr. et 7 fr. Envoi franco contre bon de poste. Dépôt à Saumur, chez MM. GONDRAND, épiciers; COMMON, épiciers, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY & Co (limited), 8, rue de Castiglione, à Paris.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.



Étude de M<sup>e</sup> LELIÈVRE, notaire à Saumur.

### A ADJUGER

En l'étude de M<sup>e</sup> LELIÈVRE, notaire, Le Jeudi 22 Mai 1890, à midi,

### UN FONDS DE COMMERCE

de Distillateur-Liquoriste

Exploité à Saumur, rue Cour-Saint-Jean,

Et connu sous le nom de MAISON MENIER

Sous les conditions d'un cahier de charges dressé par M<sup>e</sup> LELIÈVRE, notaire.

S'adresser : à M. GUIBERT, négociant à Saumur, rue Cour-Saint-Jean ; à M. BONNEAU, syndic de faillites à Saumur, et à M<sup>e</sup> LELIÈVRE, notaire à Saumur.

Études de M<sup>e</sup> ANDRÉ POPIN, avoué-licencié à Saumur, 8, rue Cendrière, successeur de M<sup>e</sup> BEAUREPAIRE,

Et de M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire à Saumur, rue d'Orléans.

### VENTE

Aux enchères publiques

Le Dimanche 1<sup>er</sup> Juin 1890, à midi, en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire à Saumur,

### DE L'USINE

### Des Huraudières

ET SES DÉPENDANCES

Situées commune de Saumur,

Comprenant plusieurs VASTES BATIMENTS, avec Machine à vapeur de la force de 60 chevaux et 4 paires de meules à usage de fabrication de noir animal, tannerie ou autres industries similaires, le tout d'une contenance de un hectare vingt-neuf ares vingt centiares,

Et d'UN PRÉ, dit

### LE PRÉ-DU-GODET

Avec canal communiquant au Thouet,

Situé commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent (Maine-et-Loire).

Mise à prix : 30,000 fr.

S'adresser, pour les renseignements :

1<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> ANDRÉ POPIN, avoué à Saumur, 8, rue Cendrière, poursuivant la vente ;

2<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> VICTOR GAUTIER, notaire à Saumur, rue d'Orléans, rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

Pour insertion sommaire, André POPIN.

Étude de M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire à Saumur.

### A Louer de suite

### UNE MAISON

Située à Saumur, quai de Limoges, n<sup>o</sup> 21.

S'adresser, pour traiter, à M. MARAU, employé de banque, ou à G<sup>e</sup> GAUTIER, notaire. (395)

### A Vendre ou à Louer

POUR LE 24 JUIN 1890

### UNE MAISON

Et dépendances

Sise Grand'Rue, n<sup>o</sup> 12, occupée actuellement par le percepteur de Saint-Lambert-des-levées.

S'adresser à M<sup>e</sup> DENIEAU, notaire à Allonnes. (340)

### OCCASION

A VENDRE un très bel AMEUBLEMENT DE SALON provenant d'un château des environs, et se composant de : 1 canapé, 2 fauteuils, 4 chaises, le tout en très bon état et garni en riche tissu. S'adresser, pour visiter, chez M<sup>me</sup> RIBAUT, marchande de meubles, rue Saint-Nicolas. (354)

Étude de M<sup>e</sup> DEGRETZ, notaire à Saint-Clément-des-Levées.

Dimanche prochain 18 mai, à une heure,

### VENTE A ROUMOIS

DE :

1<sup>o</sup> Une très belle chambre à coucher, acajou rouge foncé, comprenant : lit, table de nuit, armoire à glace, commode-toilette ;

2<sup>o</sup> Une autre chambre à coucher également très belle, comprenant : lit et table de nuit acajou rouge foncé, armoire à glace et table de toilette en noyer ;

3<sup>o</sup> Une table de jeu en acajou rouge foncé, très belle ;

4<sup>o</sup> Glaces antiques et modernes, pendules de tous genres, bureau-caisse, armoire antique, secrétaire, coffre-fort, etc., etc.

Le tout en parfait état.

### A LOUER

PRÉSENTÉMENT

### UNE MAISON

Rue de Bordeaux, 15,

Comprenant : salon, salle à manger, six chambres à coucher, cave, cour, jardin. Service d'eau de Loire.

S'adresser à M<sup>me</sup> MAUBERT, rue du Pressoir-Saint-Antoine.

### A VENDRE OU A LOUER

POUR LA SAINT-JEAN 1890

### MAISON

Avec Jardin

Place du quai Saint-Nicolas.

S'adresser à M<sup>e</sup> BRAC, notaire.

### MAISON & APPARTEMENT

A LOUER

Ancienne route d'Angers.

S'adresser au bureau du journal.

### A VENDRE LES DEUX VOITURES

à M. DUPONT, ancien carrossier, une à quatre roues basse dite Duc avec siège mobile.

S'adresser, 55, rue de Bordeaux.

### A LOUER DE SUITE

Chambre avec Cabinet

CAVE ET GRENIER

13, Montée du Fort.

### MAGASIN

### D'ÉPICERIE

A céder

Au centre de la ville.

S'adresser au bureau du journal.

### VENTE, ÉCHANGE et LOCATION de Bicycles, Bicyclettes et Tricycles.

MACHINES FRANÇAISES et ANGLAISES, neuves et d'occasion.

Location à l'heure et à la journée.

S'adresser à M. Ch. COURALEAU, quincaillier, rue Saint-Nicolas, 28, à Saumur. (338)

### CIDRES

De Bretagne et de Normandie

M<sup>e</sup> ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'elle reçoit de très bons cidres nouveaux des meilleures contrées de Bretagne et de Normandie, et à des prix très modérés, 18 francs l'hectolitre. S'adresser route de Rouen, n<sup>o</sup> 24 bis. (13)

### TRAITEMENT

### Des Maladies de la Vigne

CH. PERRAUT ET C<sup>ie</sup>

Rue de la Grise, 4, Saumur.

Sulfate de cuivre, titrage garanti. Ammoniaque à 22°. Carbonate de soude. Soufre. Silicate de potasse, Greffoirs Guillebot et Cheminot - Berthelin. Outils et Bouchons pour le greffage et l'incision annulaire. Pulvérisateurs de tous genres. Souffreuses diverses. (377)

### LIQUIDATION

Pour cause de fin de bail

Et cessation de commerce

Pianos, Musique, Instruments

Maison LÉONARD FISCHER

Rue d'Orléans, 49,

SAUMUR

M<sup>me</sup> Biron

LINGE à la MAIN & BRODERIES

Rue Haute-Saint-Pierre.

ON DEMANDE un jeune homme pour apprendre le commerce de la Nouveauté.

S'adresser au bureau du journal.

### UN ÉCRIVAIN

ayant fait ses preuves désireait prendre la direction d'un journal conservateur en province.

### LE JARDIN

Journal d'Horticulture générale

PUBLIÉ PAR

La Maison GODEFROY-LEBEUF, à Argenteuil (Seine-et-Oise)

Avec la collaboration de M. le marquis DE CHERVILLE, de M. Ch. DE FRANCIOSI, président de la Société d'Horticulture du Nord ; de MM. Ch. BALTET, BERGMAN, CHATENAY, CORREYON, etc., etc.

Abonnements : 1 an, 12 fr. ; 6 mois, 7 francs.

### Royal Windsor

LE CÉLÈBRE RÉGÉNÉRATEUR DES CHEVEUX



Avez-vous des cheveux gris ? Avez-vous des pellicules ? Vos cheveux sont-ils faibles ou tombent-ils ?

SI OUI Employez le ROYAL WINDSOR. Ce produit par excellence rend aux Cheveux gris la couleur et la beauté naturelles de la jeunesse. Il arrête la chute des Cheveux et fait disparaître les Pellicules. Il est le SEUL Régénérateur des Cheveux médaillé. Résultats inespérés. — Vente toujours croissante. — Exiger sur les flacons les mots ROYAL WINDSOR. — Se trouve chez Coiffeurs-Parfumeurs, en flacons et demi-flacons.

ENTREPOT : 22, rue de l'Écluse, PARIS. Envoi franco sur demande du prospectus contenant détails et attestations.

ÉTABLISSEMENT THERMAL

### VICHY

(Allier) PROPRIÉTÉ DE L'ÉTAT (Allier) SAISON DES BAINS BAINSETDOUCHES de toute espèce pour le traitement des maladies de l'estomac, du foie, de la vésicule, gravelle, diabète, goutte, calculs urinaires, etc. Tous les jours, du 15 Mai au 15 Septembre : Théâtre et Concerts au Casino. — Musique dans le Parc. — Cabinet de lecture. — Salon réservé aux Dames. — Salons de jeux, de conversation, etc. Trajet direct en chemin de fer. Tous les renseignements sont envoyés gratuitement. Écrire : Administration de la C<sup>ie</sup> d'Établissement Thermal, PARIS, 8, Boulevard Montmartre.

# AVIS

M. PILLET a l'honneur de faire savoir à sa clientèle qu'il tient à sa disposition un instrument destiné à rendre les plus grands services, soit pour soirées musicales ou pour faire danser ; cet instrument est le

## Pianista

Le Pianista est un mécanisme entièrement nouveau qui laisse bien loin derrière lui les divers systèmes imaginés jusqu'à ce jour pour donner à tout le monde la faculté de jouer du piano sans être musicien, avec cet avantage de faire de L'EXPRESSION, chose vainement cherchée jusqu'ici et si difficile à obtenir.

Cet appareil s'adapte à tous les pianos, de quelque facture qu'ils soient.

LOCATION

PILLET - BERSOULLÉ — PIANOS & MUSIQUE SAUMUR

### A SAINTE-GENEVIÈVE

## Tapisseries Artistiques

M<sup>me</sup> CAMILLE NOEL

10, rue du Marché-Noir, Saumur,

se charge de tous les DESSINS et TRAVAUX de TAPISSERIE et de BRODERIE qu'on voudra bien lui confier.

GRAND CHOIX DE TAPISSERIES DE STYLE ET DE TRAVAUX POUR DAMES

Articles Spéciaux pour Pensionnats.

Vente et Location de Métiers.

## PHARMACIE A. CLOSIER

N<sup>o</sup> 19, rue Dacier (PLACE SAINT-PIERRE), en face la Caisse d'Épargne SAUMUR

Droguerie Médicinale et Vétérinaire. — Entrepôt des Eaux minérales naturelles Françaises et Étrangères. — Dépôt de toutes les Spécialités médicales.

PRIX MODÉRÉS

## ÉPICERIE PARISIENNE

### IMBERT ET FILS

33, rue d'Orléans, et rue Dacier, 38

Baisse de prix sur les Pâtes alimentaires

Vermicelle, Macaroni, Pâtes de Lyon, au lieu de 0,45, le demi kil. 0,40

Vermicelle, Macaroni, Nouilles, Lazagnes et Pâtes d'Italie, au lieu de 0,55, le demi kilog. 0,50.

Les mêmes sortes, en qualité extra de blé dur de Russie, dont nous sommes seuls dépositaires, au lieu de 0,60, le demi kilog. 0,55.

Goûtez : la Crème de Marrons « Cévenole », nouveau dessert, saveur exquise des marrons glacés, depuis 0,45 le pot.

Purée de marrons, toute préparée, pour canapé de volaille, veau, etc., et tous usages de cuisine.

## LEON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

68, Quai de Limoges

SAUMUR

Prix Modérés

MÉDAILLES ET DIPLOMES D'HONNEUR AUX EXPOSITIONS UNIVERSELLES

## BANDAGES HERNIAIRES

à Vis de Pression ou d'Inclinaison, sans Sous-Cuisses

de WICKHAM, Chirurgien-Herniaire

Membre du Jury de l'Exposition Universelle Internationale de 1889,

Rue de la Banque, 16, à Paris

SOULAGEMENT RÉEL et SOUVENT GUÉRISON

Seul dépôt à Saumur, chez M<sup>me</sup> V<sup>e</sup> LARDEUX, coutelier et bandagiste

Un employé spécialiste s'occupe de l'application des appareils pour les hommes.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.